

---

[Imprimer](#)

## **Argenteuil : Paris Sud aménagement chargé de l'AMO pour l'avenue Gabriel Péri**

Image

---

## **Paris Sud aménagement a été désigné pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la transformation de l'avenue Gabriel Péri à Argenteuil (Val d'Oise).**

C'est un "projet urbain d'ampleur qui s'engage à Argenteuil", estime l'aménageur, qui vient d'être chargé - avec le Studio Sanna Baldé et Vizéa - par la municipalité de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la transformation de l'avenue Gabriel Péri, qui est à la fois une artère principale du centre-ville et une voie pénétrante depuis la Seine. Paris sud aménagement accompagnera ainsi Argenteuil dans la réalisation du programme du concours de maîtrise d'œuvre, de la concertation auprès des habitants à toutes les procédures liées à l'organisation du concours.

L'objectif de ce projet est de faire de cette avenue "une voie plus verte, plus apaisée, plus vivante aussi", avec un enjeu de "changement d'image en profondeur", afin de "donner à une avenue une allure de promenade, avec des commerces et des espaces publics agréables..." L'opération devra également répondre aux enjeux de mobilité de demain et à l'évolution des différents modes de transports (train, bus, voiture), tout en améliorant l'accessibilité à pied et à vélo.

### **Offrir une "vue époustouflante"**

Un aspect qui complète les ambitions environnementales de la Ville en centre-ville afin de renforcer son identité "paysage" en révélant le lien entre la Seine et les parcs. Le projet devra notamment offrir une "vue époustouflante" vers le bassin parisien, ce qui accompagnera la reconquête des berges du fleuve pour cette "entrée en Seine" souhaitée par la mairie. Cette dernière souhaite en effet engager des actions qui accompagnent Argenteuil vers une ville durable.

Le groupement lauréat aura pour mission d'établir un préprogramme du réaménagement de l'avenue Gabriel Péri et de ses carrefours structurants. Le calendrier prévisionnel de la mission est établi comme suit : décembre 2021 à mars 2022 - phase 1 « Actualisation d'un diagnostic : compréhension du site, synthèse des études antérieures, état des lieux et faisabilité » ; mars 2022 à juillet 2022 - phase 2 « Elaboration d'un programme technique détaillé » ; août 2022 à janvier 2023 - phase 3 « Assister la maîtrise d'ouvrage dans l'organisation du concours restreint de maîtrise d'œuvre et la désignation du lauréat ».